



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 25 JANVIER 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public tel que permis, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 25 janvier 2022 à 19h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Natalia Zuluaga Puyana (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale, madame Geneviève Pelletier, trésorière et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire et madame Geneviève Pelletier, trésorière présentent le budget de la Ville de Saint-Constant pour l'année 2022.

Ils informent également les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements apportés aux autres taxes pour l'année 2022 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

039-01-22

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

CONSIDÉRANT que la présente séance se déroule sans la présence du public afin de limiter la propagation de la COVID-19 et conformément aux mesures de resserrement sanitaire du gouvernement;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite permettre aux citoyens d'adresser des questions;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

D'ajourner la présente séance jusqu'au mercredi 26 janvier 2022,
19h00.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière